

INFORMATIONS D'ESPACE GENERALISTE SUR LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES.

Jeudi 23-10-2008. Deux thèmes concernaient les Médecins Généralistes :

- Les contrats à la performance (dits CAPI).
- La démographie ou plutôt Le contrat de solidarité " intergénérationnel".

1) LES CONTRATS A LA PERFORMANCE (dits CAPI). ESPACE GENERALISTE est CONTRE, en considération :

- des principes :
 - + Introduction d'une rémunération aux résultats sans donner les moyens pour les obtenir, et premier pas vers la substitution d'une obligation de résultats à l'obligation de moyens.
 - + Premier pas vers l'abandon du conventionnement collectif au profit de contrat individualisé médecin-caisse, à géométrie variable et à durée déterminée.
- de la pertinence
 - + Niveau de preuve des indicateurs (pour les Caisses l'estampille HAS vaut niveau de preuve A ou B, alors que c'est souvent C ou D).
 - + Risque élevé d'induire une sélection des patients pris en charge
- de la rémunération
 - + Présentée comme un 13ème mois, il s'agit en fait plutôt d'une 53^{ème} semaine (équivalence : 200 C), puisqu'il s'agit non pas de revenu net mais d'honoraires bruts, à diviser par deux.
 - + Prétexte à différer éternellement le C à 23 et l'application de la nomenclature spécialisée pour les SMG.

Enfin, doute majeur sur la fiabilité de notre partenaire et son savoir-faire administratif et informatique...

Positionnement des intervenants :

- **MGF** résolument **POUR**.
- **CSMF** **POUR** à condition de rester dans un dispositif conventionnel, **CONTRE** sinon.
- **SML** ne veut continuer le débat que si le caractère conventionnel est garanti, et le renvoyer à un autre cadre sinon.
-

2) LE CONTRAT « INTERGENERATIONNEL » : en clair, comment envoyer des Généralistes des zones « sur-dotées » faire des journées ou des demi-journées de consultations, ou des gardes, dans les zones « sous-dotées »

N. B. : Il fallait s'engager sur le principe sans que la moindre ligne « du contrat » soit écrite.

Proposition de Van Roeckeghem, directeur de l'UNCAM (sa lecture des travaux du groupe technique qui s'était réuni mercredi) :

Dans les zones sur-dotées (en médecine générale), il sera proposé aux Généralistes un contrat (donc des obligations opposables) permettant d'aller renforcer les Généralistes des zones sous-dotées. Ce contrat serait "optionnel", mais ceux qui le refuseraient se verraient priés de le "racheter", ... pardon, se verraient taxés d'une PENALITE financière ! En termes clairs à condition de payer pour financer les insuffisances d'organisation sanitaire on pourra être dispensé de la corvée.

ESPACE GENERALISTE est CONTRE, en considération :

- De l'inanité, de l'iniquité, de l'indécence de cette proposition qu'il n'y a même pas à développer (folie furieuse !).
- De la réalité qui est que la désertification rapide de tout le territoire en médecins généralistes est inéluctable tant que l'Etat et les Caisses ne restaureront pas l'attractivité de la médecine générale :
 - En haussant son niveau moyen de revenu à celui des autres spécialités médicales, notamment par l'accès à la nomenclature spécialisée des spécialistes en médecine générale.
 - En mettant fin à la paperasserie, aux tracasseries, à la caporalisation sous lesquelles elle étouffe.

- En mettant en face de chacune des fonctions de la médecine de premier recours, du suivi et de la continuité des soins les moyens matériels et humains correspondants.
- En mettant en place une véritable politique de gestion des urgences et de la PDS sur l'ensemble du territoire permettant aux généralistes de se concentrer sur leur mission sanitaire première : s'occuper de leurs patients le jour en tant que médecin traitant
- En respectant l'essence même de la fonction du médecin généraliste profondément ancrée dans une relation personnalisée, globale, durable médecin-patient et non dans une relation de médecin volant bouche-trou interchangeable à volonté dans le temps et les lieux.

Positionnement des intervenants :

- **CSMF CONTRE** du fait de la pénalité financière (veut des incitations positives).
- **MGF** résolument **POUR** la proposition de Van Roekeghem.
- **SML CONTRE** du fait de la pénalité financière.
- **FMF CONTRE.**